Discours du Président d'EPAFRANCE, M. Gayaudon, du jeudi 12 janvier 2012

Monsieur le Préfet,

Monsieur le Président d'EPAMarne,

Monsieur le Directeur Général des établissements publics,

Mesdames et Messieurs, chacun dans vos fonctions et titres respectifs

Je suis heureux d'être parmi vous cette année pour vous présenter mes vœux.

En effet, j'ai eu l'honneur d'être à nouveau élu en juin dernier à la présidence du Conseil d'administration d'EPAFRANCE, suite au renouvellement de ses membres et à de nouvelles fonctions électives de son ancien Président Arnaud de Belenet.

Je tiens d'ailleurs à lui rendre hommage pour son action liée à la renégociation de la convention avec Disney et aux modifications de notre Projet d'Intérêt Général.

Au cours des conseils d'administrations de 2011, des délibérations importantes ont été validées. Elles impacteront positivement l'avenir du Val d'Europe et auront des incidences opérationnelles dès 2012.

Le Conseil d'administration a autorisé le Directeur Général, Monsieur Vincent Pourquery de Boisserin, nommé en 2011 et dont je salue l'arrivée, à signer une convention d'occupation du domaine privé.

Ainsi, il a favorisé la réalisation du réseau de récupération de chaleur - unique en Europe - mis en place par la société Dalkia avec l'aide du SAN du Val d'Europe, d'Euro Disney et de l'EPA, et qui permettra d'alimenter à terme en eau chaude et en chauffage jusqu'à 600 000 m² de bâtiments.

L'utilisation de l'énergie produite par les rafraîchisseurs du data-center implanté sur Bailly devrait permettre d'économiser jusqu'à 5 400 tonnes de CO₂ par an et les premiers raccordements, dont celui du centre aquatique du Val d'Europe, interviendront dès cette année.

La validation du calendrier de la phase IV d'aménagement du Val d'Europe ainsi que du calendrier et des modalités de concertation liés à la création ou à la modification de 6 ZAC vont contribuer grandement à la poursuite de l'évolution du territoire.

Concrètement, cela a autorisé le dépôt du dossier de demande d'autorisation auprès de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) pour la réalisation d'une extension de 21.000 m² du centre commercial existant, autorisation obtenue et suivie du dépôt de permis de construire.

A l'heure où le SAN et les communes du Val d'Europe – et je sais bien qu'elles ne sont pas les seules – rencontrent des difficultés financières, cela nous conduira à des discussions serrées et essentielles sur les conditions de réalisations des nécessaires équipements publics accompagnant le développement urbain.

Il est Important de tenir compte des capacités financières du SAN et des communes.

C'est ainsi qu'après plusieurs réunions de bureaux, un accord satisfaisant a pu être trouvé permettant au Conseil d'administration de délibérer en faveur de la création de 3 ZAC, sur les communes de Bailly-Romainvilliers, Coupvray, Montry, Magny-le-Hongre et Serris.

Trois autres ZAC déjà existantes ont été modifiées dans leur dossier de création, sur les communes de Chessy, Coupvray et Serris.

Ces nouvelles procédures de lancement et de modification de ZAC portent principalement sur le volet «développement urbain nouveau».

Elles permettront de réaliser, d'ici à 2030, 5 000 à 6 000 logements familiaux ainsi que 1 800 unités d'hébergement spécifique (résidences étudiants, seniors et jeunes travailleurs).

Ces ZAC permettront aussi de renforcer le centre commercial régional de 70 000 m² supplémentaires, et de réaliser des équipements structurants.

Je peux citer le 2^{ème} pôle de l'université de Marne la Vallée, la réalisation de parcs urbains ainsi que, la création de commerces et de services de proximité.

Nos perspectives de développement demeurent importantes sur le territoire que ce soit dans le domaine urbain avec la phase IV ou du tourisme durable avec Village Nature.

A court terme, c'est surtout l'approbation de l'avenant 9 à la phase III qui permettra d'assurer la continuité de l'aménagement entre la phase III et la phase IV, dont le programme détaillé sera défini dans un peu moins de 2 ans.

Cet avenant n° 9 prévoit la construction de près de 800 logements nouveaux, des commerces et des services, sur les communes de Chessy et de Serris. Sont programmées aussi la réalisation d'un nouveau groupe scolaire, et l'extension de l'espace commercial du Val d'Europe.

Il en va de même avec la poursuite du projet Villages Nature qui a été actée par le Conseil d'Administration.

Les premiers permis de construire ont ainsi pu être déposés.

Cette décision des Administrateurs est intervenue après la tenue du débat public de l'été dernier, à l'issue duquel les deux maîtres d'ouvrage, la société Les Villages Nature et EPAFRANCE, se sont engagés à intégrer dans leur projet un certain nombre de dispositions ;

Dispositions notamment en faveur de l'intérêt écologique de plusieurs sites, ou encore liées au transport.

Mais aussi engagement à poursuivre, tout au long de l'élaboration et de la réalisation de la destination touristique, les échanges avec les élus locaux, et particulièrement avec le Maire de Villeneuve le Comte, les organismes consulaires et les associations locales de protection de l'environnement ou encore avec les acteurs publics et privés qui le souhaiteront.

Tous ces projets devront bien entendu être réalisés dans le respect des grands équilibres d'aménagement des communes et du SAN du Val d'Europe, ainsi que le maintien d'une densité raisonnée.

Une attention particulière devra en effet porter :

- sur l'équilibre emploi-population,
- sur la mixité fonctionnelle
- sur l'évolution cohérente des infrastructures
- et sur la réalisation d'équipements structurants et de proximité (particulièrement en matière de transport en commun).

En une phrase, sur tout ce qui contribue à la qualité de vie de nos habitants présents et futurs.

Je tiens tout particulièrement à évoquer ce soir l'inquiétude accrue des élus locaux sur le financement du développement des transports en commun sur notre territoire. Il serait désastreux que les problématiques de transport et de déplacement ne soient pas considérées comme une priorité.

Situé aux portes du Grand Paris, entre la vallée de la Marne et la lisière des forêt de Ferrières, d'Armainvilliers, et de Crécy, notre territoire, 1ère destination touristique européenne, a une potentialité, une attractivité et des atouts qui fondent sa renommée.

Sa reconnaissance comme Cluster tourisme renforce son originalité.

Tous ces projets émergent et se déploient grâce à la fructueuse coopération entre l'Etablissement public, le SAN du Val d'Europe et les élus des communes.

Je suis heureux de pouvoir saluer ce soir les efforts de tous.

Je tiens à remercier pour leur disponibilité, leur écoute et leur professionnalisme l'ensemble des agents d'EPAFrance.

Je souhaite à chacune et à chacun d'entre vous une très belle année 2012.